



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté, lors de la séance du 2 décembre 2024, le règlement no 2024-273 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 6 décembre 2024

Éric Chartier
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim